

201	03/06/2020	BE 0463.455.904	18	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20147.00417	A-asbl 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Chaîne de l'Espoir Belgique**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Place Carnoy

N°: 15

Boîte:

Code postal: 1200

Commune: Woluwe-Saint-Lambert

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.chaine-espoir.be>

Numéro d'entreprise

BE0463455904

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

15-10-2018

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

14-05-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**RUBAY** Jean

Chirurgien cardiaque

Rue Laloux 34

1367 Mont-St-André

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 15-05-2020

Président du Conseil d'Administration

**TORRES-HERNANDEZ** Walter

Conseiller en relations internationales

Rue Général Mac Arthur 39/2

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 15-05-2020

Administrateur

**TACK** Johan

Administrateur de société

Pontstraat 116  
9831 Deurle  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**LAFFINEUR Jacques**  
Avocat et chercheur Université catholique de Louvain (UCL)  
Avenue de l'Equerre 32  
1348 Louvain-la-Neuve  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**MASSET Philippe**  
Administrateur de société  
Avenue des Aubépines 55  
1180 Uccle  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**BOVÉ Thierry**  
Chirurgien cardiaque  
Brussellaan 505  
1600 Sint-Pieters-Leeuw  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 18-09-2019                      Vice-président du Conseil d'Administration

**DESMETTE Damien**  
Chirurgien orthopédique  
Rue du Mont de Braffe 8  
7604 Callenelle  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**DE WACHTER Guido**  
Ingénieur  
Don Boscolaan 28A  
3050 Oud-Heverlee  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**VAN DEN HOVE Thierry**  
Cadre de société  
Bosbessenlaan 7  
3090 Overijse  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**RYSHEUVELS-WIRTZ Nathalie**  
Consultante en relations publiques  
Avenue des Myrtilles 10  
1180 Uccle  
BELGIQUE  
Début de mandat: 26-04-2018                      Fin de mandat: 15-05-2020                      Administrateur

**MAILLARD, DETHIER & C°** (B-00305)

BE 0459.528.194

Avenue de Nivelles 107

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat: 18-09-2019

Fin de mandat: 29-04-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**DETHIER** Laurent (A02489)

Réviseur d'Entreprises

Rue de la Vignette 179/2

1160 Auderghem

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0463455904		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>315.309</b>	<b>324.776</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>315.309</b>	<b>324.776</b>
Terrains et constructions		22	315.309	324.776
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	315.309	324.776
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.644.911</b>	<b>1.383.529</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>346.611</b>	<b>147.249</b>
Créances commerciales		40	102.690	94.760
Autres créances		41	243.922	52.488
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53	<b>494.084</b>	<b>674.457</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>793.556</b>	<b>554.411</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>10.659</b>	<b>7.412</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.960.220</b>	<b>1.708.305</b>

N°	BE0463455904	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10/15	<b>1.395.506</b>	<b>1.350.360</b>
Patrimoine de départ		10		
Moyens permanents		100		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		101		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	12		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		13	<b>588.486</b>	<b>588.486</b>
<b>Subsides en capital</b>		14	<b>807.020</b>	<b>761.874</b>
<b>PROVISIONS</b>	5.3	15		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		160/5		
<b>DETTES</b>		168		
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17/49	<b>564.714</b>	<b>357.945</b>
Dettes financières		17		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4		
Autres emprunts		172/3		
Dettes commerciales		174/0		
Acomptes reçus sur commandes		175		
Autres dettes		176		
Productives d'intérêts		179		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1790		
Cautionnements reçus en numéraire		1791		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	1792		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48	<b>481.894</b>	<b>284.967</b>
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	318.889	115.733
Effets à payer		440/4	318.889	115.733
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales		46		
Impôts		45	40.397	43.794
Rémunérations et charges sociales		450/3	1.626	5.736
Dettes diverses		454/9	38.771	38.057
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		48	122.609	125.440
Autres dettes productives d'intérêts		480/8		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4890		
<b>Comptes de régularisation</b>		4891	122.609	125.440
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		492/3	<b>82.820</b>	<b>72.978</b>
		10/49	<b>1.960.220</b>	<b>1.708.305</b>

N°	BE0463455904	A-asbl 3
----	--------------	----------

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	377.904	366.359
Ventes et prestations		70/74	1.049.782	1.017.951
Chiffre d'affaires		70	109.309	169.198
Cotisations, dons, legs et subsides		73	916.642	827.281
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	671.878	651.593
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	316.005	316.733
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.467	9.467
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	15.625	5.917
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>36.808</b>	<b>34.242</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>11.620</b>	<b>2.308</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>1.906</b>	<b>25.244</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>46.522</b>	<b>11.306</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>1.376</b>	<b>1.699</b>
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>45.146</b>	<b>9.608</b>

N°	BE0463455904	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>807.020</b>	<b>761.874</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	45.146	9.608
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	761.874	752.266
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>807.020</b>	<b>761.874</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	371.250
8169		
8179		
8189		
8199	371.250	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	46.474
8279	9.467	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	55.941	
22/27	315.309	
8349	315.309	

N°	BE0463455904		A-asbl 5.3
----	--------------	--	------------

## ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

### ETAT DES FONDS AFFECTÉS

#### Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

L'affectation aux fonds affectés ou l'utilisation des fonds affectés est une décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

### PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE0463455904	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	7	7

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	4,9	4,9
------	-----	-----

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	7.962	8.239
------	-------	-------

### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	247.201	243.692
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	57.163	56.655
-----	--------	--------

Primes patronales pour assurances extralégales

622	3.000	3.000
-----	-------	-------

Autres frais de personnel

623	8.641	13.386
-----	-------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

### RÉSULTATS FINANCIERS

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503		
------	--	--

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653		
-----	--	--

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

(+)/(-)

656		
-----	--	--

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

La rémunération du commissaire pour l'exercice 2019 est fixée à 2.650 euros hors TVA.

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0463455904	A-asbl 6
----	--------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

### Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2	5	4,9	ETP	4,9 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.246	4.716	7.962	T	8.239 T
Frais de personnel	102	158.977	157.029	316.005	T	316.733 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	2	5	4,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	2	5	4,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120		2	1,1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		2	1,1
Femmes	121	2	3	3,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	2	2
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	1	5	3,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE0463455904		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

#### Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	2
5822		5832	6
5823		5833	319
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0463455904	A-asbl 7
----	--------------	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau: 10%
- Matériel de bureau : 33,33%
- Matériel informatique : 33,33%
- Matériel de télécommunication : 33,33%
- Constructions: 3%

### 2. Immobilisations financières

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale.

### 3. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### 4. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

### 5. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### 6. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### 7. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter.

Les subsides accordés sont actés dans les comptes de régularisation du passif lors de leur encaissement. Ils sont pris en compte dans les comptes de résultats en fonction des dépenses réellement effectuées et du taux de subsidiation accordé.

### 8. Postes du bilan en devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les droits et engagements sont convertis en euros selon la méthode monétaire / non monétaire. Les écarts de conversion positifs et négatifs sont comptabilisés en résultats.

### 9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des manifestations et activités organisées par ou au profit de l'association.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION « CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE » (0463455904)  
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre avis sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 18 septembre 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE AISBL durant un exercice consécutif.

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.960.220,25 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 45.146,09.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### *Fondement de l'opinion sans réserve*

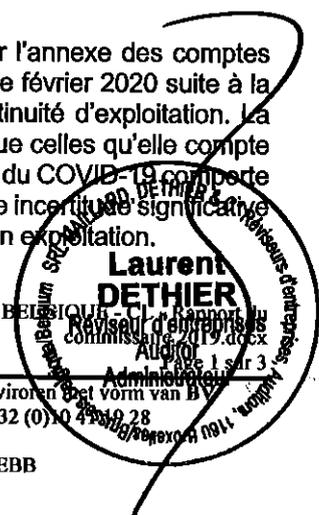
Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur la rentabilité future de la société et sur sa continuité d'exploitation. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prises actuellement ainsi que celles qu'elle compte prendre. Comme il est indiqué à l'annexe, l'estimation des conséquences de la crise du COVID-19 comporte une part importante d'inconnues et d'aléas. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

/Volumes/GoogleDrive/Mon Drive/02\_COURRIER/COURRIER/202 MD/2020324 CHAINE DE LESPOIR BELGIQUE



## **Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

/Volumes/GoogleDrive/Mon Drive/02\_COURRIER/COURRIER/202 MD/2020324 CHAINE DE LESPOIR BELGIQUE

Maillard, Dethier & Co - Réviseurs d'entreprises  
Laurent DETHIER  
Réviseur d'entreprises  
Audit  
Ces - Administrateur  
commissaire 2019.docx  
Page 2 sur 4

Maillard, Dethier & Co, Cabinet de réviseurs d'entreprises sous forme de SRL - Kantoor van bedrijfsrevisoren met vorm van BV.

Siège social / Maatschappelijke zetel : Avenue de Nivelles 107 - 1300 Wavre (Limal) - T / F : +32 (0)10 41 19 28

RPM / RPR : Nivelles TVA / BTW : BE 0 459 528 194

Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de l'association.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont, le cas échéant, correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 24 avril 2020

Maillard, Dethier & Co SRL, Commissaire  
Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren - Auditors  
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises